

Infos pour les clubs

*aide disponible sous conditions

Obtenez
jusqu'à
8 000 F / jeune
pour des inscriptions
grâce au

Pass Sport



Inscrivez-vous sur
le dispositif





Vous êtes une association ou un club sportif?

Le Pass'Sport est une aide financière qui s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'Allocation spéciale aux enfants handicapés (ASH). Il permet de les aider à réduire le coût de la licence, de l'adhésion et/ou de l'équipement sportif qu'ils doivent payer en s'inscrivant.

Comment adhérer au dispositif?

Assurez-vous que votre club soit affilié à une fédération délégataire de service public. Vous devez ensuite remplir le formulaire de préinscription disponible en ligne

Cette préinscription, est indispensable, elle permettra d'identifier votre club et de le recenser pour informer les familles que vous adhérez au dispositif. De plus elle vous garantira les paiements ultérieurs des jeunes qui s'inscriront auprès de votre club.

Que va t-il se passer ensuite?

A partir du mois d'août 2022, les familles éligibles qui voudront inscrire leurs enfants se présenteront dans votre club avec :

- Un avis aux parents de la CPS pour la période d'août 2022 à décembre 2022 pour justifier de l'allocation de rentrée scolaire

ou

- Un relevé d'information des prestations familiales de la CPS pour justifier de l'Allocation spéciale aux enfants handicapés

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide est plafonnée à 8 000 F par jeune.

Par exemple:

- si la licence, cotisation et l'équipement pour un jeune coûte 6 500 F, vous percevrez, après déclaration et sur présentation de justificatifs 6 500 F
- si la licence, cotisation et l'équipement pour un jeune coûte 8 000 F, vous percevrez, après déclaration et sur présentation de justificatifs 8 000 F
- si la licence, cotisation et l'équipement pour un jeune coûte 12 500 F, vous percevrez, après déclaration et sur présentation de justificatifs 8 000 F et la famille paiera au club 4 500 F

Le montant de l'aide vous sera directement versé par la CPS. La famille ne doit avancer aucun frais, hormis ceux qui dépasseraient le montant de l'aide.

Comment se faire payer ?

Une fois l'inscription du jeune faite dans le club, il faudra déclarer vos inscriptions en ligne

Vous devrez renseigner un formulaire avec :

- Le code tiers de la CPS, que vous aurez obtenu lors de votre pré-inscription
- Le nom et prénom du jeune, sa date de naissance et son numéro DN
- La facture justificative de l'inscription du jeune. Cette facture devra mentionner : les frais de licence, de cotisation, et d'équipement, si vous en fournissez.

Si le ou les jeunes que vous déclarez sont bien éligibles au dispositif, pour percevrez l'aide directement sur le compte bancaire du club, par un virement de la CPS

- Le Pass'Sport peut être utilisé uniquement dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires de service public.

**Renseignez-vous
Inscrivez-vous**

